



MAIRIE DE NANTOUILLET

16, Grande Rue
77230 NANTOUILLET
☎ : 01.64.36.24.06

✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr
www.nantouillet.com

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory

COMMUNE DE NANTOUILLET
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de Convocation
07/02/2022

Date d'affichage
07/02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 février à 10 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannik URBANIAK, Maire.

Présents :

Yannik URBANIAK, Arnaud CUYPERS, Line BLOUD, Patrick MARTIN, Myriam ALVES, Fabien ANRACT, Alain BROQUET, Karine CLAIRET, Stéphane IFIANTEPIA, Murielle PEREIRA, Sylvie ROUSSEAU,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent (s) non-excuse(s) :	
Absent(s) excusés :	

Secrétaire de séance : Madame Karine CLAIRET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 10 heures 45.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/01/2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

10-2022 : Autorisation de signature d'un mandat simple de vente – Lot A – B n°953 (ancienne école) :

Le Conseil Municipal de Nantouillet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis 9 B, Grande Rue, cadastré B n°953 appartient au domaine privé communal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** la vente de ce terrain sis 9 B, Grande Rue, cadastré B n°953 au prix de 113 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain par vente de gré à gré dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maître SONNEVILLE, notaire à Dammartin-en-Goële, dans les conditions de droit commun et à signer tout document s'y afférent.

11-2022 : SDESM – Groupement de commande – Subvention maintenance éclairage public 2022 :

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la charte d'éclairage public du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM),

Considérant que la commune est adhérente au SDESM,

Considérant que le SDESM accorde une aide financière de 100% sur les montants hors taxes des opérations d'entretien et de maintenance, plafonnée à 18€ par point lumineux, sur l'année 2022,

Considérant que pour bénéficier des aides du Syndicat en matière d'éclairage public (maintenance et exploitation des points lumineux), il est indispensable que la commune respecte les principes exposés dans la charte éclairage public.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la charte éclairage public,
- **DEMANDE** un fonds de concours au SDESM au titre des prestations d'entretien (préventif et curatif) et de la maintenance (hors astreinte) des installations d'éclairage public du territoire communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 pour la réalisation des prestations de services.

12-2022 : Acquisition de terrain pour extension du domaine public communal, modification du réseau d'eaux pluviales et extension du réseau Enedis :

Monsieur le Maire explique que pour protéger des inondations l'habitation sise au 1, rue de la Grange aux rendus, il envisage d'acquérir une bande de terrain afin d'y réaliser des modifications des réseaux d'eaux et d'électricité ;

Ainsi, il précise qu'il y aurait environ 250 m² de terrain à acquérir par la commune pour que la communauté de communes Plaines et Monts de France puisse y réaliser par la suite les travaux sans être gêné par une servitude ;

Les propriétaires de ces parcelles sont d'accord pour vendre cette superficie à raison d'1€ du m².

En contrepartie, ils demandent à faire déplacer leur portail, aux frais de la commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** l'acquisition d'environ 250 m² dans la rue de la Grande aux Rendus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maître SONNEVILLE, notaire à Dammartin-en-Goële, et à signer tout document s'y afférent.

Questions diverses

Syndicat de la Beuvronne :

Monsieur Arnaud CUYPERS informe avoir lu que le syndicat de la Beuvronne a budgétisé environ 300 000 € et qu'il pense que ce budget est lié au bassin de rétention de la rue de Meaux, face au cimetière.

Présentation du projet de cabinet médical :

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Commune Plaines et Monts de France (CCPMF) envisage d'implanter un cabinet médical sur la commune de Nantouillet pour le mois de septembre 2022. Un médecin, une sage-femme et un ophtalmologue se relaieraient à tour de rôle. Le cabinet serait installé au sein du foyer-rural (en bas de la mairie), la commune resterait propriétaire des locaux et la CCPMF financerait l'intégralité des travaux liés à cette création.

Le garage actuel, serait inclus dans le futur projet de cabinet.

Monsieur Patrick MARIN demande alors où stationner le tracteur ?

Monsieur le Maire répond qu'il conviendra d'aménager la ferme en électricité pour pouvoir y stationner le tracteur en toute sécurité.

Actuellement l'employé communal utilise les sanitaires du foyer rural, qu'en sera-t-il s'il n'y a plus accès du fait de la création de ce cabinet médical ?

Monsieur le Maire envisage de demander à la CCPMF la création d'un WC dans l'atelier.

Monsieur Arnaud CUYPERS demande si la CCPMF ne peut pas prendre à sa charge l'acquisition d'un algéco faisant office de sanitaires mobiles que l'on pourrait déplacer à la ferme ?

D'autre part, le foyer-rural ne serait plus disponible à la location ni pour les associations.

Monsieur le Maire envisage de mettre à disposition le 1^{er} étage de la mairie pour les peintres qui occupent le foyer tous les mardis après-midi.

Monsieur Fabien ANRACT s'interroge sur le stationnement. Monsieur le Maire dit qu'il pourra aisément se faire sur le parking de la mairie.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement liés aux charges d'eau et d'électricité, Monsieur le Maire pense qu'une convention sera signée avec la CCPMF pour qu'elle rembourse ces frais à la commune.

Centre chirurgical Épaule/Main/Coude – Clinique Saint-Faron :

Monsieur Arnaud CUYPERS signale que la clinique Saint-Faron vient d'ouvrir un service « Urgences Mains » ouvert 7 jours/7 – 24 heures/24.

Y sont prises en charge, les pathologies :

- de la main : plaie, fracture, entorse, luxation, tendinite, syndrome du canal carpien, doigt à ressaut, lésion ligamentaire du poignet, pseudarthrose du scaphoïde, maladie de Dupuytren, arthrose du poignet, du pouce et des doigts longs ;
- du coude : fracture, luxation, compression du nerf ulnaire, tendinite ;
- de l'épaule : pathologie des tendons de l'épaule et de la coiffe des rotateurs, chirurgie de l'instabilité (Bankart et Latarjet) et de l'arthrose (chirurgie prothétique).

Info-Mairie :

Monsieur le Maire présente le projet d'info-mairie qui sera distribué durant la semaine prochaine :

- Déchets-ménagers :

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faille absolument rentrer ses conteneurs à déchets après la collecte. En effet, il relève un trop grand nombre de foyer, notamment dans la rue des Ormeteaux, qui laissent leurs bacs sur le trottoir.

Madame Murielle PEREIRA demande à quel moment sera mis à la disposition des administrés, l'outil leur permettant de suivre leur compte de collecte ? En effet, il était prévu d'accéder à un espace-client dans lequel chacun pourrait consulter le nombre de fois où il a sorti son bac.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique est prévue à ce sujet mais qu'il ne lui a pas été communiqué de date précise. Il va se renseigner.

- Déchets dans la rivière « Beuvronne » :

Monsieur le Maire déplore un trop grand nombre de déchets jetés dans la Beuvronne. Il appelle chacun à la plus grande vigilance.

- Réouverture des salles municipales :

Monsieur le Maire informe que les salles rouvriront à la location à partir du 19/02/2022.

- Elections :

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Quant aux élections législatives, elles auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

- Travaux en cours :

Église Saint-Denis : La première phase des travaux est maintenant terminée.

Parking Ruelle Marne : Le plus gros des travaux est terminé. Il restera l'enrobé du parking qui sera réalisée quand les pavillons seront terminés.

Ferme : Une nouvelle demande de permis de démolir a été déposée pour faire suite au départ de l'ancienne Architecte des Bâtiments de France.

- Stationnement rue de Meaux :

Monsieur le Maire demande aux administrés de la rue de Meaux et du Chemin du Moulin qui le peuvent, de stationner leur véhicule au sein de leur propriété. En effet, les véhicules agricoles rencontrent des difficultés à circuler dans la rue de Meaux.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h42.

Le Secrétaire de séance,
Karine CLAIRET

Le Maire,
Yannik URBANIAK